



La sûreté de l'INBS-PN de Cadarache en 2014

Faits marquants

Didier ZIARNOWSKI Chargé d'affaires ASND
Alain GIRARD, Conseiller du Délégué



Activités de l'INBS-PN

Inspections menées en 2014

3 inspections sur le périmètre de l'INBS PN du site de Cadarache comprenant :

- 1 inspection sur les ICPE
- 1 inspection sur l'installation AZUR
- 1 inspection transport IR 800

Le DSND a fait des demandes spécifiques pour lesquels des réponses ont été fournies.

Evénements significatifs :

- 10 événements INBS dont 1 classé au niveau 1

Incident niv.1 sur l'installation AZUR : non chute d'une paire d'absorbants de sécurité lors d'un essai de chute.



Environnement

Rejets : Autorisation par arrêté du 15 octobre 2012

- Rejets Gazeux : inférieurs aux seuils autorisés
- Rejets Liquides :
 - Effluents industriels : le niveau des rejets est faible par rapport à l'autorisation (< 2%),
 - Les effluents radioactifs sont transférés à la STE du CEA Cadarache puis vers une autre installation dûment autorisée à les recevoir (la STEL de Marcoule). Le niveau des rejets est faible par rapport à l'autorisation (*10% pour les émetteurs alpha ; négligeables pour les autres*).

Déchets :

La stratégie du CEA repose sur l'évacuation des déchets, aussitôt que possible, dans les filières d'évacuations existantes ou vers des installations d'entreposage spécifique. L'évacuation des déchets historiques se poursuit depuis 2011.



Activités rejetées pour l'années 2014 pour les rejets atmosphériques émis par l'INBS PN

Rejets gazeux	tritium	Carbone 14	Gaz rares	halogènes	Bêta globale	Alpha globale
Autorisation annuelle (GBq)	45	17	$1,30.10^{+04}$	$1,50.10^{-02}$	$4,00.10^{-04}$	$3,00.10^{-05}$
Activités rejetées pour 2014 (GBq)	Mesures prévues à la mise en service du RES		$7,48.10^{+03}$	$7,46.10^{-04}$	$9,40.10^{-05}$	$1,60.10^{-05}$
% Autorisation annuelle	-----	-----	57,5	4,9	23,5	53,2

Impact dosimétrique dû aux rejets des effluents atmosphériques de l'INBS-PN
Pour le groupe de référence : dose efficace annuelle de l'ordre de 10^{-06} mSv/an



Appréciation globale

L'**ASND** considère le niveau de sûreté **satisfaisant** à la lumière des rapports d'inspection, des événements déclarés et du bilan annuel.

- L'ASND confirme la qualité des C-RES (compte-rendu d'événement significatif) même si le délai de transmission n'est pas strictement respecté . Ces CRES sont complétés systématiquement par une analyse **F**acteurs **O**rganisationnels et **H**umains (FOH) si la nature des événements le nécessite.
- Le devenir :
 - la réévaluation de la sûreté de l'installation AZUR est en cours d'engagement (installation de qualification des cœurs neufs),
 - 4 inspections sont programmées au titre de 2015.